

N°2 AVRIL-JUIN 2004 TRIMESTRIELLE PP. 311-554

Revue critique de droit international privé



DIRECTEUR
Paul Lagarde

RÉDACTEUR EN CHEF
Bertrand Ancel

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Horatia Muir Watt

DALLOZ

SOMMAIRE DU N° 2-2004

Première Partie. — Doctrine et Chroniques.

Dominique TURPIN. — *Les nouvelles lois sur l'immigration et l'asile dans le contexte de l'Europe et de la mondialisation* 311

Deuxième Partie. — Jurisprudence.

I. — NATIONALITÉ.

II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

III. — CONFLITS DE LOIS.

Mariage. — Célébration en France. — Premier mariage contracté au Zaïre. — Réitération entre les mêmes époux. — Article 147 du Code civil. — Application. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 3 février 2004, note B.A., p. 395.

IV. — CONFLITS DE JURIDICTIONS.

Divorce. — Jugement israélien. — Reconnaissance. — 2) *Compétence indirecte.* — Époux ayant la double nationalité franco-israélienne. — Résidence de la famille en Israël. — Liens caractérisés (oui). — 3) *Compétence de la loi appliquée.* — Droit israélien appliqué. — Compétence de la loi française. — Équivalence substantielle. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 28 janvier 2003, note Horatia Muir Watt, p. 398.

Compétence. — Défendeur décédé en cause d'appel. — Succession ouverte à l'étranger. — Reprise d'instance contre les héritiers. — *Perpetuatio fori.* — Code de procédure civile. — Article 374. — 2) *Succession.* — Défunt domicilié au Liban. — Absence d'immeubles en France. — Renonciation à la succession française. — Effet sur le passif. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 17 juin 2003, note Paul Lagarde, p. 403.

Immunité de juridiction. — Fin de non-recevoir. — Article 14 du Code civil. — Règle de compétence. — 2) *Immunité de juridiction.* — Organisation internationale. — Contentieux du contrat de travail. — Règlement non juridictionnel. — Article 6 CEDH. — Droit à un procès équitable. — Contrariété. — Article 14 du Code civil. — Compétence des tribunaux français. — Paris 7 octobre 2003, note Mathias Audit, p. 409.

Divorce. — Jugement algérien. — Répudiation unilatérale. — Répudiation par le mari. — Époux algériens. — Époux domiciliés en France. — Égalité des époux. — Convention européenne des droits de l'homme. — Article 5 du protocole n° 7. — Contrariété à l'ordre public international. — 2) *Convention franco-algérienne du 27 août 1964.* — Divorce. — Reconnaissance. — Article 1^{er} d). — Réserve de l'ordre public international. — Principe d'égalité des époux. — Époux algériens domiciliés en France. — 3) *Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.* — Dissolution du mariage. — Égalité des époux. — Répudiation algérienne. — Effet en France. — Contrariété à l'ordre public international. — Époux algériens domiciliés en France. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 17 février 2004 (2 espèces), note Petra Hammje, p. 423.

V. — COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Exécution. — Autonomie de la décision alimentaire. — Exequatur préalable de la décision d'État. — Condition non requise. — Articles 14 et 15 du Code civil. — Défense d'invoquer. — Article 3. — 2) *Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968.* — Article 27.2. — Aliments. — Ordonnance allemande. — Fixation de la pension. — Barème légal. — Procédure non contradictoire. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 9 décembre 2003, note B.A., p. 440.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Article 21. — Litispendance. — Article 17. — Clause attributive de juridiction. — Obligation de dessaisissement du juge élu, second saisi. — Cour de justice des Communautés européennes 9 décembre 2003, note Horatia Muir Watt, p. 444.

